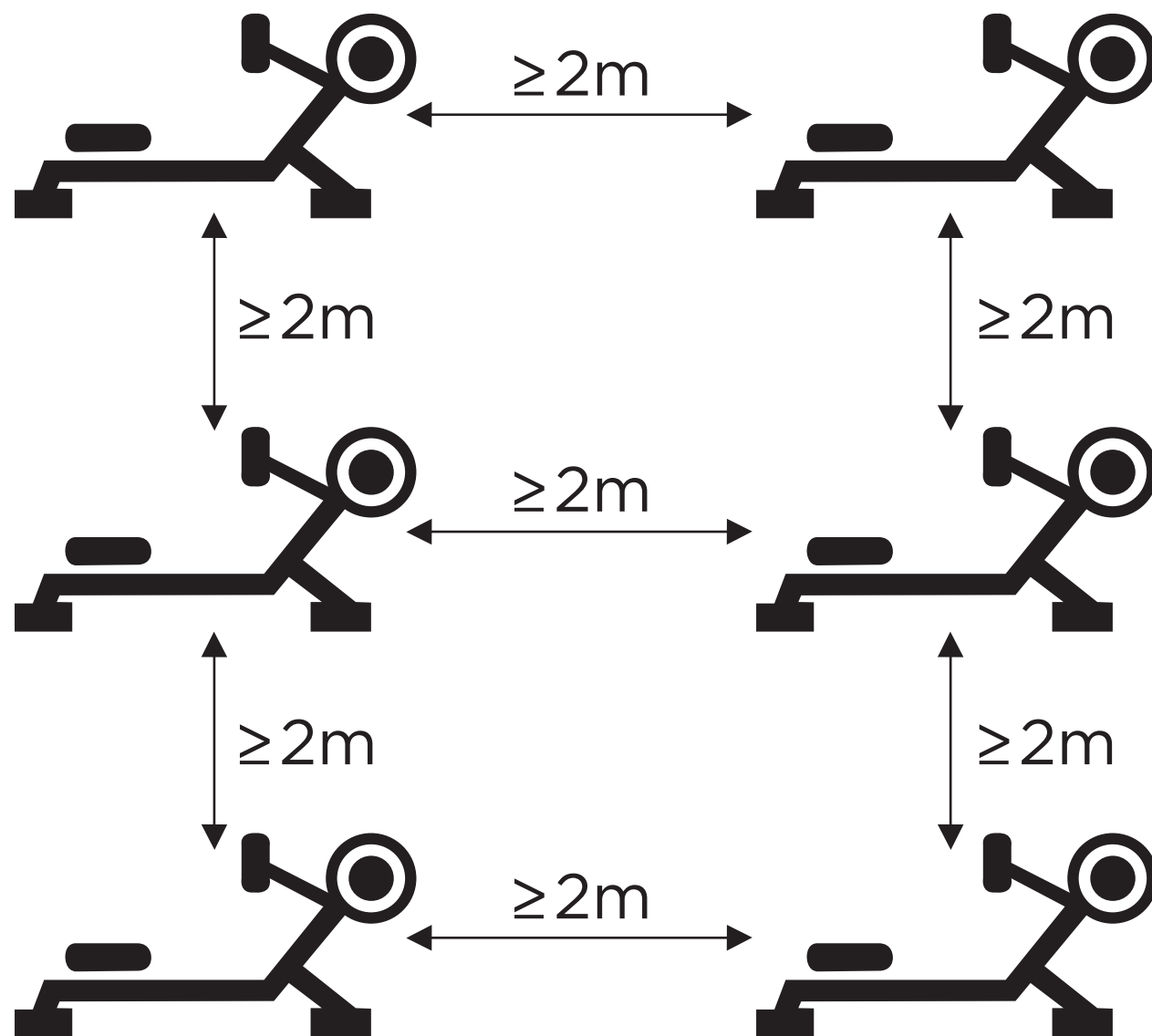


INSTALLATION DES ERGOMÈTRES POUR UNE ACTIVITÉ INTÉRIEURE



Les ergomètres doivent être placés à au moins 2 mètres de distance les uns des autres dans toutes les directions. Les 2 mètres doivent être mesurés « coude à coude » quand les rameurs sont côte à côte et depuis l'avant de l'ergomètre jusqu'à la position étendue au maximale vers l'arrière du rameur situé immédiatement devant.